

DECRET N° 2007- 075 DU 22 FEVRIER 2007

portant détachement de Madame Séverine Kokovi
LAWSON, magistrat pour servir à la Présidence de
la République en qualité d'Agent Judiciaire du
Trésor.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n°2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-074 du 22 février 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Judiciaire du Trésor ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux Ministre de la Justice chargé des Relations Avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement l'Homme après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 08 février 2007 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 février 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 76 et 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, Madame Séverine Kokovi LAWSON, magistrat, est placée en position de détachement à la Présidence de la République pour servir en qualité d'Agent Judiciaire du Trésor.

Article 2: Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances et le Ministre délégué chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel

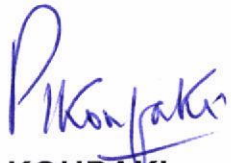
Fait à Cotonou, le 22 février 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



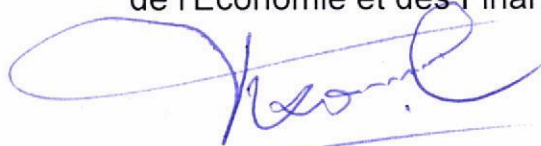
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice Chargé des Relations
avec les Institutions, Porte-parole
du Gouvernement,



Nestor D A K O

Le Ministre délégué chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement
de l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDEF 4 MDCB/MDEF 4
AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR –
FDSP 2 INTERESSEE 01 JO 1.-